



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAU - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Guy GENET
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAU
Sylvain GARREAU à François FASCIAUX
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Karine REGOBIS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 04
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/12 :

Modalités et plan de financement - demande de subventions au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble sportif des Garcins

Envoyé en Préfecture : le 28 mars 2023

Publié : le 28 mars 2023

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

Délibération N°2023/12

Objet : Modalités et plan de financement - demande de subventions au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble sportif des Garcins

La commune de Vif s'est engagée dans une réhabilitation globale de l'ensemble sportif des Garcins. L'objectif est d'offrir à la population un espace multifonctionnel dédié à la pratique d'une pluralité de sports : football, tennis, natation, volley, athlétisme, pétanque.

Ce projet consiste à la requalification coordonnée de plusieurs équipements sportifs regroupés dans un ensemble multisports comprenant :

- La réhabilitation en synthétique de qualité d'un terrain de football stabilisé avec des aménagements connexes (réfection des vestiaires et locaux de stockage, cheminements piétons et stationnements),
- La rénovation de la piscine municipale qui n'est aujourd'hui plus aux normes, bassin comme équipements de chauffage et de filtration,
- L'aménagement de l'espace sportif situé sur le site de l'ancien camping municipal avec la création de terrains de Beach Volley, de terrains de pétanque et d'une piste d'athlétisme.

Ce complexe sportif aura une vocation intercommunale (de par le public qui y sera drainé) au niveau du bassin sud de la Métropole grenobloise et s'inscrit dans une logique de positionnement de la commune de Vif comme espace de centralité relais sur le territoire métropolitain dans une perspective de confortement des centralités pluri-communales mixtes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	DEPENSES TRAVAUX (HORS MOE)	RECETTES							
		HT	FEDER	Etat	Région	Département	Varces	FAFA	TOTAL
STADE DE FOOTBALL	Terrain synthétique, abords, VRD, sécurisation	850 000	340 000		134 000	193 828	65 000	15 000	747 828
	Vestiaires / buvette	386 000	154 400						154 400
PISCINE		1 310 000	524 000	121 400	121 400	242 800			1 009 600
PISTE D'ATHLETISME		109 642	43 857						43 857
TERRAINS DE BEACH VOLLEY		100 084	40 034						40 034
TERRAINS DE PETANQUE		20 413	8 165						8 165
	TOTAL	2 776 139	1 110 456	121 400	255 400	436 628	65 000	15 000	2 003 884

Considérant l'ensemble des éléments exposés ;

Vu l'avis de la commission « Associations, sports » du 16 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Budget, finances, personnel, affaires générales, police municipale » en date du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, voiries, accessibilité, risques majeurs » en date du 14 mars 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **DE PERMETTRE** que les subventions les plus élevées possible soient sollicitées, sur la base du plan de financement auprès du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant ;

ANNEXE(S) :

Néant

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Karine REGOBIS

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité